



PRÉFET DE LA RÉGION  
GRAND EST



## COMITÉ PARITAIRE SYLVO-CYNEGETIQUE

### Réunion du 28 mai 2018 Compte-rendu

---

Le comité paritaire sylvo-cynégétique s'est réuni le 28 mai 2018 sous la présidence de M. Benoit FABBRI, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et de M. Daniel GREMILLET, Conseiller régional, élu référent pour la filière forêt-bois.

La liste des participants est en **annexe**.

En introduction, M. GREMILLET remercie l'ensemble des acteurs pour le travail effectué, en rappelant qu'il faudra maintenant faire vivre la feuille de route en l'amendant des retours de terrains.

Ordre du jour de la séance :

1. Présentation de la version 6 du programme d'actions régional du comité paritaire, faisant suite aux retours des CDCFS, pour validation avec ses annexes (cartographie régionale du zonage, tableau associé et boîte à outils de mesures)
2. Point d'information sur l'avancement des travaux du GT n°3 « rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique » du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB)
3. Suites des travaux : méthodologie et calendrier des réunions à venir

Le compte-rendu du comité paritaire du 19 février 2018 est validé, sans remarque.

En préambule, M. DESBROSSE rappelle qu'une question est restée sans réponse lors du dernier comité paritaire concernant la transmission par l'ONF des données d'attributions et de réalisations des plans de chasse à l'échelle du lot. Cette question constitue un sujet bloquant pour la suite des travaux régionaux.

En réponse, M. PIERRAT confirme que l'ONF transmettra les réalisations et les attributions lot par lot pour les forêts domaniales. M. PIERRAT précise que l'ONF attend de la réciprocité sur la transmission des données par le monde cynégétique.

#### **Point 1 – Retours des CDCFS et validation de la version 6 du programme d'actions régional du comité paritaire et de ses annexes (cartographie régionale du zonage, tableau associé et boîte à outils de mesures)**

Présentation par Mélanie LUCAS et Isabelle WURTZ (DRAAF) des propositions de modifications faites sur le programme d'actions et ses annexes, après compilation et expertise des retours des CDCFS.

La DRAAF présente une synthèse des modifications proposées sur les différents documents, suite à la consultation des CDCFS. Les CDCFS ont été consultés par courrier du 16 mars 2018. Les retours des 10 CDCFS sont parvenus comme demandé pour le 11 mai 2018.

#### **Carte régionale du zonage et tableau associé**

M. DESBROSSE est satisfait de l'évolution de la carte et confirme qu'une concertation effective par le niveau local est nécessaire pour son élaboration (cf. l'exemple de Fayl-Billot). La FRC s'engage à faire vivre la cartographie en s'appuyant sur des outils partagés et notamment les ICE.

Concernant l'unité de gestion de Rumilly-Chaurce, M. PIERRAT confirme une baisse récente des populations de cervidés, mais avec un problème important qui subsiste lié au sanglier. Il souhaite que la

dynamique engagée dernièrement ne soit pas perdue et aurait préféré un déclassement en zone à surveiller l'année prochaine. M. PIERRAT souhaite qu'une vigilance soit maintenue sur cette zone.

Pour la zone de Rumilly-Chaource, Mme WURTZ rappelle que le déclassement de zone à enjeux à zone à surveiller est conditionné à un engagement à mettre en place des ICE sur les 3 compartiments (notamment abondance).

La cartographie régionale des zones à enjeux et des zones à surveiller, au titre du déséquilibre sylvo-cynégétique, est validée par l'ensemble des membres du comité paritaire.

### **Boite-à-outils régionale de mesures en faveur de l'équilibre sylvo-cynégétique**

Les modifications apportées à la boite-à-outils, suite à la consultation des CDCFS, sont présentées.

M. PIERRAT précise qu'une surveillance accrue des engins motorisés peut être mise en place. Cependant il souhaite rappeler que la responsabilité est collective ; les gardes chasse doivent montrer l'exemple pour aider l'ONF dans cette action.

En absence d'autres remarques, la boite-à-outils de mesures est validée à l'unanimité.

### **Programme d'actions régional du comité paritaire**

M. OTT regrette la baisse importante des attributions en Meurthe-et-Moselle sur le massif du Donon, qui représente un massif à enjeu emblématique.

M. FABBRI précise qu'en Meurthe-et-Moselle la baisse des attributions a été décidé par le Préfet qui a suivi l'avis de la CDCFS. Dans un objectif de diminution des cheptels, l'important est l'objectif de prélèvement et les réalisations, pas les attributions.

M. MASSENET dénonce des taux de réalisation de 40 % (voire 30%) depuis plusieurs années, ce qui dénote un niveau d'attribution trop haut et mal calibré. Cette année, les attributions ont été votées selon les demandes des propriétaires (2 massifs de 1800 ha sont passés de 700 à 500 attributions alors que les réalisations sont à 350), avec la demande de verbaliser ceux qui ont demandé des plans de chasse qu'ils n'auraient pas réalisé.

M. PIERRAT rejoint cette position en indiquant que l'ONF a accepté une baisse des attributions mais avec l'objectif que les réalisations augmentent.

M. THOMAS précise qu'il est nécessaire que l'ensemble des acteurs acceptent que les ICE soient une référence. L'ONF prend l'enclos / exclos comme une référence dans son rapport d'activité national, ce qui est dommageable. L'enclos / exclos est bien un élément dont on doit avoir connaissance mais ce n'est pas une référence. De plus, M. THOMAS précise qu'une politique commune et régulière doit être mise en place pour définir les plans de chasse, à partir d'indicateurs communs. Un taux de réalisation faible durant plusieurs années dénote d'un plan de chasse mal calibré.

M. PIERRAT ne partage pas totalement ce dernier point. Il rappelle que toutes les régions n'en sont pas au même stade sur le sujet de l'équilibre sylvo-cynégétique. Le rapport d'activité donne une position nationale. La région Grand Est est en avance sur ce sujet, il est important de se concentrer sur le niveau régional.

M. DESBROSSE confirme que l'enclos / exclos est un outil, mais que ce sont les ICE qui doivent être développés sur les zones à enjeux et les zones à surveiller. Il regrette que, dans certaines CDCFS, on entende que les ICE ne seront pas faits, cette position des forestiers est inacceptable. Le développement des ICE doit être obligatoire sur les zones à enjeux et à surveiller et doit s'appuyer sur des relevés contradictoires. Cette orientation doit être validée par le niveau régional dans le programme d'actions qui élabore des principes de fonctionnement généraux.

M. LANG précise qu'il est favorable au développement des ICE, mais que, sur certaines zones à enjeux telles que le massif des Hautes-Vosges, ceci représente un investissement très lourd. Il ne sera pas possible de développer les ICE sur toute la surface, qu'il s'agisse des indices d'abondance, de performance ou de pression sur la flore. Il est nécessaire de définir un nombre de points à relever par hectare. Les règles doivent être adaptables : une obligation à développer les ICE sur toutes les zones à enjeux serait trop lourde pour le Bas-Rhin.

Mme LHOTE confirme qu'un plan d'échantillonnage sera à définir pour chaque zone à enjeux, comme cela a été réfléchi et mis en place sur le massif du Donon. Il ne s'agit pas de déployer les ICE sur l'ensemble de la région, la capacité à faire des acteurs sera prise en compte, néanmoins il faut définir une orientation pour la région. Le programme d'actions a une portée générale, son but n'est pas de fixer un nombre de relevés par zone.

M. BONHOMNE s'étonne de voir apparaître des aspects obligatoires dans un document d'orientation, mais il n'est cependant pas opposé à afficher une obligation à développer les ICE sur les zones à enjeux.

M. MASSENET rappelle qu'il est également nécessaire de rendre obligatoire les relevés contradictoires : « la confiance n'exclut pas le contrôle ».

M. PIERRAT confirme qu'une invitation systématique du locataire sera faite pour les relevés d'indices de consommation.

M. FABRI propose une reformulation de l'action 1.3 du programme d'actions : « Les invitations aux relevés devront se faire le plus largement possible entre partenaires forestiers et chasseurs. Il est recommandé que les relevés se fassent de façon contradictoire pour partager la méthode ».

M. URBANIAK rappelle qu'il est indispensable de définir une méthodologie partagée et validée pour la révision de la carte régionale des zones à enjeux.

Mme WURTZ précise qu'il n'est pas possible de définir une méthodologie dès maintenant, c'est en partie l'objet du programme d'actions. Cependant, l'action 1.1 pourrait être modifiée pour préciser que la carte sera mise à jour après expertise et proposition des CDCFS.

Cette proposition est validée par l'ensemble des membres du comité paritaire.

M. PIERRAT précise qu'une méthode partagée est encore à construire et qu'elle devra s'appuyer sur des indicateurs discutés lors de la déclinaison de la boîte-à-outils.

Mme LHOTE précise que cette méthode, qui reste à définir, devra s'attacher à évaluer les dégâts vis-à-vis d'objectifs sylvicoles à caractériser. Ceci doit être travaillé, car il y a peu de données actuellement.

M. DESBROSSE rappelle que ce travail devra être mené en prenant en compte également la sociologie de l'espèce et son aspect patrimonial.

Mme WURTZ propose également l'ajout d'une mention à l'action 1.7 pour que les outils soient préalablement présentés et exploités par les instances locales de concertation, qui est retenue.

En l'absence d'autres remarques, le programme d'actions régional est adopté par le comité paritaire à l'unanimité.

## **Point 2 – Point d'information sur l'avancement des travaux du GT n°3 « rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique » du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB)**

Présentation par Isabelle WURTZ (DRAAF)

Mme WURTZ rappelle qu'une première réunion du GT n°3 ESC a eu lieu le 19 avril et a permis de présenter et d'échanger sur une première version de paragraphe du PRFB. Une 2<sup>e</sup> réunion est prévue en semaine 25 (le 20/06 matin – date fixée après le comité paritaire), avec une validation lors de la CRFB du 28 septembre.

M. DESBROSSE rappelle que le PRFB n'est pas un document d'orientation cynégétique. Il ne doit pas rentrer dans des détails cynégétiques comme cela est discuté actuellement.

M. BONHOMNE est d'accord avec Jacky DESBROSSE. Le PRFB n'est pas un document d'orientation cynégétique, pour autant des cadrages sur le volet de l'équilibre sylvo-cynégétique sont attendus. Il n'est pas possible d'ignorer ce sujet. La forêt est un bien commun, elle ne doit pas pâtir de l'équilibre sylvo-cynégétique.

M. MASSENET rappelle que tout est déjà cadré dans les SDGC, en tenant compte en plus des particularités départementales. Des cadrages supplémentaires ne sont pas nécessaires avec le PRFB. Le droit local ne doit pas être remis en cause.

M. BONHOMNE précise que les SDGC cadrent une gestion départementale, or une gestion concertée au niveau régional, voire internationale pour les régions transfrontalières, est indispensable.

M. LANG rappelle que les SDGC sont élaborés en concertation avec toutes les personnes présentes. Un cadrage au niveau du PRFB fait donc doublon.

M. PIERRAT considère que sur le sujet de l'agrainage une impulsion collective est nécessaire pour faire bouger les lignes. Le poids de l'histoire ou de la culture bloquent les initiatives individuelles sur ce sujet.

M. FABRI précise qu'une articulation doit être trouvée entre le PRFB (niveau régional) et les SDGC (niveau départemental) dont le trait d'union est l'équilibre sylvo-cynégétique. Le programme d'actions sera annexé au PRFB, mais le PRFB doit cependant permettre d'aborder des thèmes qui n'ont pas été traités dans le programme d'actions, tel que la gestion du sanglier ou les objectifs de renouvellement forestier.

M. DESBROSSE rappelle que, pour le sanglier, le plan national de maîtrise du sanglier (PNMS) existe. Des outils à différents échelons existent déjà pour travailler, il faut avancer avec ceux-ci. M. DESBROSSE

précise également qu'une interdiction de l'agrainage en hiver au niveau régional ne sera pas acceptable par le monde cynégétique (cf. courrier co-signé par les 10 FDC et 3 fonds d'indemnisation). La circulaire « NKM » prise en compte pour faire cette proposition lors du GT n°3 n'est plus d'actualité. Le contexte et les pratiques agricoles ont beaucoup évolué depuis la publication de cette circulaire, avec notamment le développement des « blés de maïs » qui n'existaient pas à l'époque.

M. MASSENET rajoute qu'une augmentation de semis d'hiver de pois bio (très sensibles aux dégâts) est également constatée. Il informe par ailleurs qu'un chasseur qui n'a pas le droit d'agrainer en période de chasse n'agrainera pas hors période de chasse.

M. PIERRAT fait la demande de pouvoir discuter du sujet de l'agrainage lors du GT n°3. Il faut définir une position collective sur ce sujet : un propriétaire forestier seul ne peut pas faire évoluer les modalités d'agrainage. Sur le massif des Vosges, par exemple, les forestiers s'interrogent sur la justification de l'agrainage de dissuasion en l'absence de cultures pour lesquelles cet agrainage de dissuasion est efficace et souhaitent pouvoir en discuter collectivement avec les chasseurs. De plus, les forestiers craignent que la société civile remette en cause ces pratiques d'artificialisation des populations.

M. DESBROSSE précise que le sujet de l'agrainage est fortement débattu au niveau national. Une interdiction de l'agrainage implique un risque financier très important et nécessite des moyens humains énormes en contrôle. Une interdiction de l'agrainage doit être mûrement réfléchie, en tenant compte de l'ensemble des tenants et des aboutissements. Les fédérations de chasse ont déjà longuement réfléchi au sujet, il faut prendre en compte leur retour d'expérience.

Mme WURTZ interroge les représentants du monde cynégétique sur les instances adéquates pour discuter de ce sujet et des pistes à développer. Le format proposé en GT n°3 est-il adapté ? Quel bilan départemental peut-on faire du PNMS en région Grand Est ?

M. DESBROSSE propose de définir un niveau de prélèvements en sanglier par massif. Ceci a été fait, dans la Marne, avec un niveau de densité fixé dans le SDGC par massif.

M. URBANIAK propose que, dans un premier temps, soit fait un état des lieux des massifs présentant des prélèvements de plus de 30 sangliers aux 100 ha. Ceci donnerait déjà un aperçu de la situation.

M. PIERRAT est d'accord pour discuter d'un seuil de réalisation au 100 ha avec une réflexion menée en parallèle sur des résiliations de bail.

M. KIMMEL rappelle que, pour la DREAL, les questions du GT n°3 sur le sanglier sont légitimes, car ces pratiques ont un impact sur la biodiversité et modifient un écosystème.

M. THOMAS souhaite préciser que l'agrainage est un sujet sensible. Dans la Meuse, la circulaire NKM est appliquée sur les points noirs avec une interdiction d'agrainer du 1<sup>er</sup> décembre au 28 février. Cependant, une interdiction totale de l'agrainage avait été décidée il y a 4 ans et cela a conduit à des dégâts importants sur les pâtures. Avec son retour d'expérience, M. THOMAS conseille d'interdire le nourrissage pour des questions d'éthique toute l'année et de diminuer l'agrainage en période de chasse. Des discussions au niveau régional pour définir un seuil de prélèvement de sanglier au 100 ha est possible, mais M. THOMAS conseille de laisser ensuite les niveaux départementaux gérer pour ne pas aller au conflit. Dans le contexte actuel de crise agricole, la problématique du sanglier doit être gérée pour qu'il n'y ait plus de dégâts inacceptables pour les agriculteurs. La crainte de voir la société civile se retourner sur ces pratiques est partagée.

M. DESBROSSE souhaite également que ne soit pas rouvert dans le PRFB le lien entre agrainage et développement des populations de sangliers. De la bibliographie existe pour prouver qu'une politique définie par le niveau régional sur l'agrainage ne résoudra pas la dynamique des populations de sangliers.

Mme LHOTE rappelle que l'ONCFS n'est pas favorable à une interdiction totale de l'agrainage comme cela a été écrit à la DRAAF. Cependant, elle précise que, sur ce sujet, un axe de travail intéressant pourrait être développé. En effet, l'impact du sanglier sur la régénération forestière et la fructification est peu documenté. Il serait intéressant de le faire remonter et de le traiter collectivement. L'observatoire sur la fructification forestière devrait apporter ses premiers résultats d'ici 2 à 3 ans, il sera opportun de s'en servir et de ne pas faire de règle régionale d'ici là.

M. GREMILLET conclut les discussions en précisant que sur l'agrainage il n'est pas possible d'avoir une position conclusive actuellement, notamment parce qu'un acteur important n'est pas autour de la table : la profession agricole. La problématique de l'agrainage est complexe et une réponse simpliste ne doit pas y être apportée. Pour autant, il soutient que cette thématique doit être abordée dans le PRFB.

De plus, M. GREMILLET souhaite féliciter les acteurs pour cet échange qui s'est déroulé dans une ambiance déterminée, sans passion et avec beaucoup de raison. Les travaux qui ont été menés dans le cadre du comité paritaire pourront servir à progresser sur le volet agricole.

### **Point 3 – Suites des travaux : méthodologie et calendrier des réunions à venir**

Présentation par Isabelle WURTZ et Mélanie LUCAS (DRAAF)

La proposition de mettre en place rapidement un GT pour travailler sur la fiche de signalement de dégâts est validée. Ce GT sera organisée par la DRAAF sous le format du GT « boîte-à-outils ».

La proposition de lancer une réflexion sur la mise en place d'une base de données commune (action 2.1 du programme d'actions) est également validée, avec un pilotage DRAAF et Région.

La proposition d'un prochain comité paritaire à l'automne délocalisé avec une visite de terrain est acceptée par l'ensemble des membres. Pour la visite de terrain, la DRAAF pourra, avec l'appui du CRPF, se rapprocher des rédacteurs du Guide pratique sur l'équilibre sylvo-cynégétique en Bretagne, en tenant toutefois compte des contextes forestiers très différents des deux régions.

### **Point 4 – Questions diverses**

M. PIERRAT s'interroge sur le pilotage des zones à enjeux interdépartementales.

La DRAAF précise que sur ces zones une DDT sera désignée comme pilote. Les DDT ont commencé à échanger sur ce sujet et reviendront vers les acteurs pour les en informer lorsque cela sera calé.

Mme LHOTE s'interroge sur l'animation de la zone à enjeux des Hautes-Vosges qui représente une surface très importante. Un appui technique sera nécessaire pour l'animation de cette zone interdépartementale. Le commissariat de massif pourrait être mis dans la boucle. L'ONCFS se propose d'apporter un appui technique pour cette zone.

La DRAAF remercie l'ONCFS pour cette proposition et reprendra contact avec Mme LHOTE pour réfléchir à cette animation.

En conclusion, M. FABBRI salue la qualité des débats et le travail réalisé au regard des résultats obtenus en un an et demi. Les DDT vont être mobilisées pour la mise en œuvre du programme d'actions.

M. GREMILLET souligne également la progression des débats depuis la première présentation de la carte. Il est satisfait que les travaux aient pu être partagés préalablement en département avant de valider la carte et le programme d'actions. M. GREMILLET met également en avant le travail effectué, en soulignant que la région Grand Est est moteur pour la thématique forêt-bois avec la signature du premier contrat de filière forêt-bois et l'adoption du premier programme d'actions ESC. Un comité paritaire à l'automne sur le terrain est une belle initiative.

L'ordre du jour étant épuisé, MM. GREMILLET et FABBRI remercient les participants et lèvent la séance.

**ANNEXE**  
**Liste de présence**

| <b>Membres désignés à l'arrêté préfectoral n°1546 du 2 novembre 2016</b>                                                                                                                                                                                                             | <b>Membres présents ou représentés</b>                                                                                                                                                                                                                  | <b>Assistaient également</b>                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. le préfet de région ou son représentant                                                                                                                                                                                                                                           | FABBRI Benoit, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt                                                                                                                                                            | WURTZ Isabelle, cheffe du service régional de la forêt et du bois (SERFOB)<br>LUCAS Mélanie, chargée de mission (SERFOB) |
| M. le président du conseil régional ou son représentant                                                                                                                                                                                                                              | GREMILLET Daniel, conseiller régional, élu référent pour la filière forêt-bois                                                                                                                                                                          | LAUTH Raphaël, chef du service forêt-bois<br>LEBECQUE Margaux, chargée de mission                                        |
| M. le président du centre régional de la propriété forestière du Grand Est ou son représentant                                                                                                                                                                                       | OTT Vincent, président                                                                                                                                                                                                                                  | LEFEUVRE Alain, directeur                                                                                                |
| M. le vice-président du centre régional de la propriété forestière du Grand Est ou son représentant                                                                                                                                                                                  | BONHOMME Patrice, vice-président                                                                                                                                                                                                                        | CARNNOT Laurence, ingénieur                                                                                              |
| M. le directeur territorial Grand Est de l'office national des forêts ou son représentant                                                                                                                                                                                            | PIERRAT Rodolphe, adjoint au directeur territorial                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                          |
| Deux représentants des communes forestières, représentant le président de l'association des communes forestières d'Alsace, le président de l'union régionale des communes forestières de Champagne-Ardenne et le président de l'union régionale des communes forestières de Lorraine | MAILLARD René, président de l'association des communes forestières des Vosges : Excusé, représenté par NICOLAS Delphine<br><br>BRUNN Michel, président de l'association des communes forestières du Haut-Rhin : Excusé, représenté par NICOLAS Delphine | NICOLAS Delphine, directrice                                                                                             |
| M. le président de la fédération départementale des chasseurs des Ardennes ou son représentant                                                                                                                                                                                       | HUBERT Michel, président                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                          |
| M. le président de la fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin ou son représentant                                                                                                                                                                                        | LANG Gérard, président                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                          |
| M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Marne ou son représentant                                                                                                                                                                                        | DESBROSSE Jacky, président                                                                                                                                                                                                                              | URBANIAC Christophe, directeur                                                                                           |
| M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Meurthe-et-Moselle ou son représentant                                                                                                                                                                           | MASSENET Patrick, président                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                          |
| M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Meuse ou son représentant                                                                                                                                                                                        | THOMAS Michel, président                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                          |

| <b>Experts</b>                                                                  | <b>Participants</b>                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)                     | LHOTE Catherine, déléguée régionale                               |
| Direction départementale des territoires des Ardennes                           | SEIDENGLANZ Victoria, cheffe de l'unité biodiversité forêt-chasse |
| Direction départementale des territoires du Bas-Rhin                            | REVEL Arnaud, directeur adjoint                                   |
| Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) | KIMMEL Christophe, chargé de mission                              |
| Chambre régionale d'agriculture Grand Est                                       | GRANDVALLET François : Excusé                                     |